



ASSOCIATION DES MAIRES
DE LA HAUTE-MARNE

Formation

Le Logement Communal

- Maitriser la distinction entre les biens du domaine privé et public de la collectivité
 - Connaitre les différents types de contrats possibles
 - Savoir la réglementation concernant la gestion du bail habitation plus particulièrement pour les biens du domaine privé
-

Mercredi 4 Avril 2018

à Eurville-Bienville - Salle des Fêtes
de 9h00 à 12h00

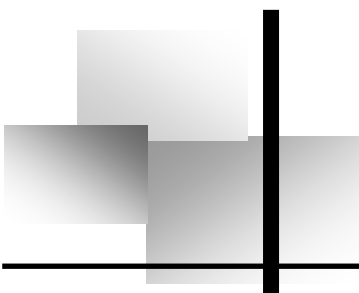
~

Mercredi 4 Avril 2018

à Chaumont - Amphithéâtre de la CCI
(9, rue de la Maladière)
de 14h00 à 17h00

Intervenant : Rémy CLOUET

Consultant Formateur Juriste spécialisé en administration
et en gestion financière et budgétaire des collectivités locales
et de leurs établissements publics





LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

CONTENU :

- **Introduction** : Compétence du conseil municipal et délégation du conseil municipal au maire
- **Les biens issus du domaine privé** : le droit applicable, les différents types de contrats, la mise en location, les états des lieux, la fixation du loyer et sa révision, le dépôt de garantie, diagnostics techniques, les charges et les réparations à la charge du preneur et du bailleur, la fin du bail, l'expulsion et les cas particuliers
- **Les biens issus du domaine public** : logement de fonction, les autorisations d'occupation temporaire, précaire...
- **Le logement social** : les obligations initiales de l'article 55 de la loi du 13/12/2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains dite loi SRU, et le point sur la loi du 27/01/2017 « Egalité et citoyenneté »
- **Les logements insalubres** : police générale du maire, des édifices menaçant ruine, les principales procédures relevant de la compétence du préfet et de l'articulation des pouvoirs du maire

RAPPEL - L'Association des Maires de la Haute-Marne dispose d'un agrément ministériel pour dispenser des formations. Les frais de formation peuvent donc être pris en charge par le budget communal ou par celui de l'intercommunalité si les communes lui ont délégué la compétence "formation des élus".

DEMANDE DE FORMATION

A retourner avant le vendredi 30 mars 2018

Nom de la Collectivité _____

Fonction _____

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Mail _____

Tél _____ Portable _____

Accompagné (e) de : (Nom, Prénom, Qualité)

1. _____

2. _____

Assistera(ont) à la réunion de :

MERCREDI 4 AVRIL 2018 à EURVILLE-BIENVILLE - Salle des fêtes - de 9h00 à 12h00

MERCREDI 4 AVRIL 2018 à CHAUMONT - Amphithéâtre de la CCI - de 14h00 à 17h00

Tarifs forfaitaires

Forfait demi-journée 15,00 € x = _____ €
(enseignement et support pédagogique)

Total = _____ €

Prise en charge des frais de formation

- Mandat administratif
 Chèque Bancaire à l'ordre de l'Association des Maires

Le _____

Signature du Maire ou Président
et cachet de la collectivité :

Merci de renvoyer ce bulletin dûment complété à :

**Association des Maires de la Haute-Marne
60 Place Aristide Briand - 52000 CHAUMONT**

**Tél. 03.25.35.02.00 - Fax : 03.25.35.02.01
amf52@maires52.asso.fr ou www.adm52.fr**

